

RÈGLEMENT RELATIF AU CONCOURS

« AIRCALIN DONNE DES AILES A NOS CAGOUS »

Article 1er : Le comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie (CTOS-NC), association de type loi 1901, organise un jeu-concours sur Facebook réservé à ses membres (ligues, comités, fédération) repartis au sein de 2 catégories distinctes :

- 1/ les ligues, comités et fédération dont les disciplines sont au programme des prochains Jeux du Pacifique SOL2023 ;
- 2/ les autres ligues et comités.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

Article 2 : Ce concours se déroulera sur 2 périodes, du 6 mars au 18 juin, puis du 19 juin au 30 septembre 2023.

Article 3 : Pour faire gagner les ligues, comités ou fédération affiliés au CTOS-NC, les participants devront faire des photos au départ ou à l'arrivée de l'aéroport de Tontouta ou dans l'avion Aircalin, lors de déplacements sportifs hors du territoire pour des compétitions ou stages de préparation et les publier en commentaire du post dédié au jeu-concours sur la page Facebook « Les Cagous – Equipe de Nouvelle-Calédonie » avec le hashtag #Aircalindonnedesaillesànoscagous en mentionnant leur discipline.

Article 4 : Pour être validé et pris en compte dans le cadre du présent jeu-concours, chaque commentaire et photo postés devront respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, les dispositions du présent règlement complet et notamment les conditions suivantes :

- les photos devront être libres de droit, n'avoir pas fait l'objet d'un montage photo et ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers ;
- les participants au jeu-concours devront avoir obtenu des personnes (adultes ou mineurs) figurant sur la photo postée leur autorisation ou celle des parents des mineurs afin de permettre à l'organisateur du concours d'utiliser cette photo ;

RÈGLEMENT RELATIF AU CONCOURS

« AIRCALIN DONNE DES AILES A NOS CAGOUS »

- les photos et commentaires ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

Tout participant qui posterait un commentaire ou une photo ne respectant pas le présent règlement pourra voir sa participation au jeu-concours annulée. L'organisateur se réserve le droit de supprimer tout commentaire ou photo manifestement illicites ou qui contreviendraient au présent règlement.

Article 5 : Dans chacune des 2 catégories et sur chacune des 2 périodes, le post le plus liké sur chaque période permettra à la ligue, au comité ou à la fédération représentant le sport mentionné par le·la participant·e ayant réalisé ce post de gagner 1 billet d'avion Aircalin sur une des destinations régionales desservies par les avions de la compagnie.

Dans chacune des 2 catégories et sur chacune des 2 périodes, le post désigné le plus original par un jury composé d'un représentant d'Aircalin et de 2 représentants du CTOS permettra à la ligue, au comité ou à la fédération représentant le sport mentionné par le·la participant·e ayant réalisé ce post de gagner 1 billet d'avion Aircalin sur une des destinations régionales desservies par les avions de la compagnie.

Dans chacune des 2 catégories et sur chacune des 2 périodes, un tirage au sort sera effectué parmi les posts non primés et permettra à la ligue, au comité ou à la fédération représentant le sport mentionné par le·la participant·e ayant réalisé ce post de gagner 1 billet d'avion Aircalin sur une des destinations régionales desservies par les avions de la compagnie.

La dotation globale sera de 8 billets par catégorie, soit 16 billets au total. Les dates et heures des tirages au sort seront communiquées aux ligues, comités ou fédération qui pourront y assister.

RÈGLEMENT RELATIF AU CONCOURS

« AIRCALIN DONNE DES AILES A NOS CAGOUS »

Article 6 : En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que son post puisse être diffusé et exploité librement sur les supports numériques de l'organisateur et de la compagnie Aircalin.

Article 7 : Pour participer au jeu-concours, et en acceptant le présent règlement, les participants reconnaissent et acceptent que soient collectés leur pseudonyme de compte Facebook ainsi que le nom du sport mentionné dans leur post.

Les participants ayant publié les posts ayant permis aux ligues, comités ou fédération de gagner un billet d'avion autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours leur identité. Cette autorisation est valable pendant 12 mois à compter de l'annonce des posts gagnants.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CTOS-NC – 24, rue Duquesne – Quartier Latin – 98800 NOUMEA – ctosnc@ctos.nc

Article 8 : Une ligue, un comité ou une fédération ne pourra pas gagner plus d'un billet par période.

Article 9 : Les billets d'avion gagnés devront impérativement être utilisés avant la fin de l'année 2023. Le CTOS-NC effectuera les réservations de ces billets gagnants auprès d'Aircalin à la demande des ligues, comités ou fédération gagnants.

Article 10 : Le CTOS se réserve le droit de modifier le présent règlement et la dotation à l'issue de la 1ère période, notamment si la participation des membres est jugée insuffisante.

Règlement validé par le CA du CTOS en date du 2 mars 2023.